

Programme IEV de Coopération Transfrontalière - Italie-Tunisie 2014-2020



AVIS DE CONSULTATION N° 21 / 2023

Acquisition et installation des équipements informatiques et bureautiques pour la mise en place du Marché numérique de vente des poissons au port de pêche de Bizerte

**“ Projet Appui et promotion de l’innovation, de la technologie Blockchain et d’économie
circulaire dans le secteur de la pêche artisanale ”**

BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM

CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre du Programme IEV de coopération transfrontalière « Italie-Tunisie 2014-2020 », le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP), bénéficiaire Principal, en partenariat avec 5 autres organismes, a bénéficié d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : “ Appui et promotion de l’innovation, de la technologie Blockchain et d’économie circulaire dans le secteur de la pêche artisanale ” BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM.

Le projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM a pour objectif de satisfaire les consommateurs et permet aux entreprises de pêche locales italiennes et tunisiennes de garantir la transparence en créant une "BLOCKCHAIN". Le projet créera deux pôles de coopération transfrontalière qui interagissent avec l'objectif commun de développement, d'intégration et de transfert de technologie pour la gestion durable des ressources halieutiques, basé sur un nouveau modèle de développement économique: la Blockchain.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, Le Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche (GIPP), lance la présente consultation pour l’acquisition et l’installation des équipements informatiques et bureautiques pour la mise en place du Marché numérique de poissons au port de pêche de Bizerte.

La rémunération de l'acquisition et l'installation des équipements informatiques et bureautiques pour la mise en place du Marché numérique de poissons- est imputée sur la rubrique 4 : Equipements et fourniture.

Elle ne doit pas excéder la somme de QUINZE MILLES € (15000 EUROS) exonérée de la TVA.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales capables de s'y obliger qui présentent les garanties, notamment techniques et financières et les moyens en matériels et en personnels pour la bonne exécution des obligations qui seront faites.

Peuvent participer à cette consultation les entreprises spécialisées dans la vente et l'installation des équipements informatiques et/ou bureautique.

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier de la consultation au siège du GIPP pendant les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous :

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche-GIPP

37 Rue du Niger, 1002- Tunis – Tunisie

Toutefois, les soumissionnaires désirant retirer le dossier d'appels d'offres par voie électronique peuvent envoyer un mail (contenant le nom de l'entreprise) exprimant leur besoin à l'adresse électronique suivante contact@gipp.tn . Une version PDF leur sera envoyée le lendemain au plus tard.

L'avis de consultation sera publié sur le site web du programme :

http://www.italietunisie.eu/?option=com_content&view=article&id=779&Itemid=210&lang=fr

Et sur le site du GIPP : www.gipp.tn

REMISE DES OFFRES

Les soumissionnaires désirant participer à cette consultation sont invités à nous faire parvenir sous pli fermé une offre détaillée par voie postale lettre recommandée ou par rapide poste ou déposée directement au Bureau d'Ordre du GIPP à l'adresse suivante : 37 rue du Niger 1002 Tunis, au plus tard le **22/11/2023**

Les offres doivent être présentés conformément aux dispositions de l'article 7 du cahier des charges.

Les offres de prix doivent être consignées dans une enveloppe fermée et scellée indiquant, outre l'adresse du GIPP, la mention suivante :

"A ne pas ouvrir"

Consultation N° 21/2023

**" Acquisition et installation des équipements informatiques et bureautiques
pour la mise en place du Marché numérique de vente des poissons
au port de pêche de Bizerte "**

Toute offre parvenue après la date mentionnée sera rejetée.

La séance d'ouverture des plis n'est pas publique.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres, pendant (60) jours à partir du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres.